

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1643

présenté par
M. Piron

à l'amendement n° 305 (rect.) de M. Havard

APRÈS L'ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« loi »,

insérer les mots :

« n° du portant engagement national pour l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision quant à l'entrée en vigueur du dispositif.